



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/64/Corr.1
10 décembre 2003

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante et unième réunion
Montréal, 17 - 19 décembre 2003

Corrigendum

PROPOSITION DE PROJET : YEMEN

Remplacer les paragraphes 15 et 16 **par** ce qui suit :

15. Après la transmission aux membres du Comité exécutif des documents de la réunion, le Gouvernement d'Allemagne et le Secrétariat du Fonds ont terminé les discussions sur la proposition de projet ainsi qu'il suit :

- a) La consommation déclarée du bromure de méthyle pour 2002 est de 52,8 tonnes de PAO, alors que le seuil de conformité est de 1,1 tonnes de PAO. En 2001, le Gouvernement du Yémen avait demandé aux Parties au Protocole de Montréal, par l'intermédiaire du Comité d'application, le changement de son seuil de conformité pour l'établir à 54,4 tonnes de PAO. Cependant, lors de sa dernière réunion de novembre 2003, le Comité d'application n'a pas fait de recommandation sur cette demande du Gouvernement du Yémen ;
- b) Le Gouvernement du Yémen a besoin d'aide pour réaliser l'objectif 2005 d'élimination du bromure de méthyle.

- c) Pour permettre au Yémen de se mettre au travail en vue d'honorer ses obligations sur le bromure de méthyle conformément au Protocole de Montréal, le Gouvernement d'Allemagne a indiqué que bien que sa démarche ne soit pas idéale, il serait disposé à accepter de proposer la première tranche du projet, soit un montant de 300 000 \$ US, pour le programme d'assistance technique. Ce programme permettrait l'élimination de 9,3 tonnes de PAO en 2004, ce qui correspondrait à la quantité de bromure de méthyle qui doit être éliminée pour atteindre l'objectif 2005, au cas où les Parties au Protocole consentiraient à la demande de changement du seuil de conformité du bromure de méthyle de ce pays ; et
- d) Au cours de la mise en œuvre du projet, le Gouvernement d'Allemagne continuera à fournir son assistance au Gouvernement du Yémen pour la poursuite des discussions avec le Comité d'application sur les autres questions non réglées et relatives au changement du seuil de référence pour le bromure de méthyle.

RECOMMANDATION

16. Ayant pris note du fait que le Gouvernement du Yémen a besoin d'aide pour réaliser l'objectif 2005 d'élimination du bromure de méthyle et que ce pays n'a reçu aucune assistance du Fonds multilatéral à cet effet ; et, à la lumière des observations fournies par le Secrétariat du Fonds, le Comité exécutif pourrait envisager d'approuver un programme d'assistance technique pour le Yémen au coût de 300 000 \$ US, avec des coûts d'appui d'agence de 39 000 \$ US. Il est entendu que l'approbation de ce projet est sans préjudice pour le fonctionnement des mécanismes du Protocole de Montréal relatifs aux questions de non-conformité.
